

DEPARTEMENT

AVEYRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH



Nombre de membres en exercice: 12

Présents : 12

Présents non votants : 1

Votants: 11

Jean-Paul LABIT **Séance du 23 mars 2023 à 20 heures 30**
L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire), Monsieur Robert BOS (1er Adjoint).

Sont présents: Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Simon FOURNIER, Muriel LAPIERRE, Marie-Reine RIVIERE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

Présents non votants : Jean-Paul LABIT

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: Vote du compte administratif 2022 - BUDGET boulangerie - DE 2023 025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOS Robert

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 -budget Boulangerie - dressé par LABIT Jean-Paul après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	133 842.53				133 842.53	
Opérations exercice		2 703.77		6 000.00		8 703.77
Total	133 842.53	2 703.77		6 000.00	133 842.53	8 703.77
Résultat de clôture	131 138.76			6 000.00	125 138.76	
Restes à réaliser						
Total cumulé	131 138.76			6 000.00	125 138.76	
Résultat définitif	131 138.76			6 000.00	125 138.76	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SALMIECH, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.

